

LA SECTION EUROPÉENNE ESPAGNOL AU LYCÉE BERTHELOT

A qui s'adresse-t-elle ?

A des élèves sortant du collège et ayant suivi une section européenne, internationale ou bilangue.

A tout élève **motivé et intéressé**.

Le **dossier de candidature** doit être déposé en cours d'année de Troisième au collège si celui-ci est dans le secteur du lycée Berthelot. Si le collège n'est pas dans le secteur, prendre contact avec le lycée Berthelot.

Comment fonctionne-t-elle ?

Il s'agit d'une option facultative de **2 heures** par semaine :

- en **Seconde** : 1h d'espagnol supplémentaire ; 1h de DNL (Discipline Non Linguistique)
- en **Première** et en **Terminale** : 2h de DNL

Que permet la **DNL** ?

- De comprendre l'**Espagne** et l'**Amérique latine** grâce à l'**histoire** et à la **géographie**...
- ... en utilisant l'**espagnol** comme **moyen de communication** et non comme objet d'étude.
- Il s'agit donc d'un enseignement basé fondamentalement sur l'**oral** à travers des mises en situation de communication

Dans quels buts ?

Pour mieux maîtriser la langue

De l'espagnol en plus de l'horaire obligatoire.

Pour mieux connaître et mieux comprendre l'Espagne et l'Amérique latine

De l'histoire et de la géographie en espagnol.

Une mention européenne portée sur le diplôme du baccalauréat

Elle s'obtient en suivant le parcours en section européenne et en réussissant l'examen de fin de Terminale.

En tant qu'option facultative, la note correspondant à la mention européenne peut être comptabilisée dans les points du baccalauréat.

Une certification de l'Institut Cervantes reconnue internationalement

Les élèves de la section Espagnol du lycée Berthelot ont la possibilité en Seconde de se présenter gratuitement à la certification attestant du niveau B1 (dans le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues). Les épreuves ont lieu au sein du lycée.

Une immersion en Espagne :

- Le lycée Berthelot dispose d'un **appariement** avec un établissement espagnol de **Saragosse**.
Il permet de réaliser un **échange linguistique et culturel** très enrichissant.
Tous les élèves de la section peuvent y participer en **Seconde** et en **Première**.
- La section Espagnol du lycée Berthelot participe au **programme européen Cruzando Fronteras** entre l'**Aragon** et l'académie de Toulouse.
Il permet à des élèves de **Seconde**, qui ont candidaté et qui ont été sélectionnés en cours d'année de Troisième, d'aller étudier **un trimestre** dans un **lycée espagnol** en **Aragón** et de recevoir un élève espagnol pendant un trimestre.

Et après... Que permet-elle ?

Valoriser son dossier pour les **filières sélectives** de l'enseignement **supérieur**.

Intégrer une **formation bilingue** : à l'université de Toulouse (licence de droit en espagnol, licence d'histoire en espagnol) ou ailleurs (campus euro-latino-américain de Sciences Po Paris, licences bilingues de Paris-Dauphine, etc.)

Etudier plus facilement en **Espagne** ou en **Amérique latine**.

Valoriser son **CV** quel que soit le domaine professionnel.

Principaux textes officiels de référence :

- *circulaire n°92-234 du 19-08-1992*
- *note de service n°2003-192, BO n°42 du 13/11/2003*